

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25 JANVIER 2021 A 11H00

## Administrateurs

BRETON Geneviève  
CORVAISIER Danièle  
THOMAS Gilbert  
MOISY Nicole

CRAMET Dominique  
DEVAUX Isabelle  
PIHEE Marie-Agnès

## Absents excusés

GIFFARD Hervé  
KASPRZACK Christiane  
MENARD Marie-Madeleine  
PREVOST Jean-Michel

SAULNIER Benoit  
LUCAS Nadège  
GUINHUT André  
VESTIT Marie-Claude

## Pouvoirs

GUINHUT André à CRAMET Dominique  
KASPRZACK Christiane Mme MOISY Nicole  
MENARD Marie-Madeleine à Danièle CORVAISIER

## ORDRE DU JOUR :

1. Nomination des secrétaires de séance
2. Assurance risques statutaires
3. Projet travaux SAS de la Résidence Autonomie
4. Demandes d'aides sociales facultatives
5. Questions diverses

### 1) NOMINATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Est nommée : Nicole MOISY

### 2) ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Madame Le Maire rappelle au conseil d'administration que de longue date, la collectivité s'associe à la mise en concurrence périodique organisée par le Centre de Gestion 49 pour la souscription d'un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Le précédent contrat est arrivé à échéance le 31.12.2020 et le CCAS ayant omis fin 2019 de s'associer par délibération à la nouvelle consultation organisée par le Centre de Gestion, il ne peut bénéficier du nouveau contrat pour les agents de la résidence-autonomie.

La consultation opérée par la Directrice de la résidence-autonomie a permis d'obtenir la proposition de couverture qui suit par AXA-Grassavoie :

Statut des agents	Taux de cotisations	Franchise en maladie ordinaire
Agents CNRACL	<b>6,25 %</b>	<b>30 jours</b>
Agents IRCANTEC	<b>1,15 %</b>	<b>30 jours</b>

**Base de prime** : L'assiette de la prime est constituée de :

- Traitement brut indiciaire soumis à retenue pour pension,
- Majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI.

Le contrat serait souscrit pour une durée d'une année, la faculté de rejoindre celui négocié par le Centre de Gestion étant ouverte à compter de 2022.

Considérant les taux proposés :

**Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ Constate que cette adhésion s'entend « sans couverture des charges patronales »
- ⇒ Autorise Madame le Maire à signer le contrat proposé par Axa-Grassavoie pour la couverture des risques statutaires et pour une durée d'une année.

Pour :12

Contre :

Abstention :

### **3) PROJET TRAVAUX SAS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Pour rappel les bâtiments de la résidence autonomie des Rosiers sur Loire ont été construits et sont entretenus sous couvert d'un bail emphytéotique de 65 ans conclu avec Maine-et-Loire Habitat. Ce dernier se rembourse par une redevance annuelle facturée à l'établissement. Pour mémoire la redevance 2020 s'est établie à 164 117.76 €. Le terme de ce bail est en 2038.

Maine-et-Loire sollicite notre accord financier pour un projet de travaux sur le bâtiment, soit l'amélioration du hall d'accueil et création d'un sas d'entrée, dont le chantier se tiendrait en 2021 pour réception à l'automne. Ce projet élaboré dès 2019, a été mis en attente en 2020 compte tenu des circonstances particulières.

Estimé à 163 429, 43 €, ce chantier sera financé sur fonds propres (provisions sur redevances, constituées sur les années antérieures) et par un emprunt pour le solde de 93 074.01€.

L'emprunt doit être soldé à l'échéance du bail emphytéotique, les durées de 15 ou 17 ans ont été proposées par le bailleur social.

Conformément aux articles L.312-3-1 du Code de la Construction et L.2252-1 à 2252-5 du CGCT disposant des conditions dans lesquelles les collectivités locales peuvent garantir les emprunts souscrits par les organismes bailleurs de logements sociaux, la Commune de Gennes Val de Loire a délibéré en date du 14 décembre 2020 pour accorder sa garantie à l'emprunt à souscrire par Maine-et-Loire Habitat sur 15 ans à taux fixe de 1.10%.

L'impact sur la redevance annuelle est simulé ci-dessous. Dans les deux cas, l'augmentation est soutenable pour le fonctionnement de la résidence, d'où la décision de la Commune de garantir l'emprunt sur la durée de 15 ans.

## 5) SYNTHÈSE

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Emprunt	6 764,90	6 032,76
Provision	490,29	490,29
Frais de gestion	245,14	245,14
<b>Coût estimé pour l'opération</b>	<b>7 500,33 €</b>	<b>6 768,19 €</b>
<b>Coût mensuel</b>	<b>625,03 €</b>	<b>564,02 €</b>

	Existant		Travaux Hall d'entrée		REDEVANCE TOTALE	
	Redevance définitive 2020	Redevance prévisionnelle 2021 Existant	Hypothèse 1 15 ans	Hypothèse 2 17 ans	Hypothèse 1 Redevance Totale	Hypothèse 2 Redevance Totale
Emprunts	36 141,17	35 622,12	6 764,90	6 032,76	42 387,02	41 654,88
Provision	77 073,31	78 989,27	490,29	490,29	79 479,56	79 479,56
Frais de gestion	7 184,80	7 184,80	245,14	245,14	7 429,94	7 429,94
Assurance	752,34	775,00			775,00	775,00
Taxe foncière	28 419,00	29 272,00			29 272,00	29 272,00
CGLLS	4 512,16	4 526,24			4 526,24	4 526,24
Taxe ordures ménagères	7 572,00	7 799,00			7 799,00	7 799,00
Prestations communes	2 462,98	2 527,00			2 527,00	2 527,00
Charges individuelles	-	-			-	-
<b>Total Annuel</b>	<b>164 117,76</b>	<b>166 695,43</b>	<b>7 500,33</b>	<b>6 768,19</b>	<b>174 195,76</b>	<b>173 463,62</b>
<b>Total Mensuel</b>	<b>13 676,00</b>	<b>13 891,00</b>	<b>625,00</b>	<b>564,00</b>	<b>14 516,00</b>	<b>14 455,00</b>

L'impact annuel de redevance supplémentaire à régler sur le budget de la Résidence-Autonomie serait donc en année pleine de l'ordre de 7 500 € (sous réserve d'ajustement au taux réel de l'emprunt souscrit).

#### Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Valide ce projet de travaux sur la résidence autonomie
- ⇒ Autorise l'augmentation de la redevance à verser à Maine-et-Loire Habitat à due concurrence sur 15 années
- ⇒ Prend acte de la garantie d'emprunt apportée par la Commune à Maine-et-Loire Habitat pour la souscription de l'emprunt assurant le financement de ce projet, à hauteur de 93 074.01 € et d'une durée de 15 ans
- ⇒ Autorise Madame le Maire, ou à défaut Dominique CRAMET, vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

#### 4) DEMANDES D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame la Vice-Présidente, fait part au Conseil d'Administration du CCAS des demandes d'aides sociales enregistrées :

- Demande d'aide pour une dame domiciliée à Saint Martin de la Place:

Madame est actuellement dans l'incapacité financière de payer les factures du quotidien et notamment une facture de régularisation d'EDF.

Il est proposé de verser une aide financière en vue de payer en partie sa facture d'énergie.

#### DELIBERATION

Après analyse du dossier du demandeur,

#### Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Décide d'octroyer une aide de 200 € à cette personne pour le paiement de sa facture de régularisation EDF; versée directement à l'entreprise.
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut la Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

- Demande d'aide pour un couple domicilié à Chênehutte Trèves Cunault.

M. et Mme sont actuellement en situation de surendettement et sans véhicule depuis un accident de la route.

Il est proposé de verser une aide financière en vue de participer au frais d'achat d'une nouvelle voiture.

### **DELIBERATION**

Après analyse du dossier du demandeur,

⇒ **Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ Décide d'octroyer une aide de 300 € à ce couple pour le coût de l'achat d'une voiture sans permis ; versée directement au garagiste.
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut la Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

- Demande d'aide pour un Monsieur domicilié à Gennes.

Cette personne est dans l'incapacité financière régler la facture des frais d'obsèques de son père décédé il y a plusieurs mois.

Il est proposé de verser une aide financière en vue de participer à ces frais d'obsèques.

### **DELIBERATION**

Après analyse du dossier du demandeur,

**Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ Décide d'octroyer une aide de 300 € à ce Monsieur pour le paiement de la facture des Pompes Funèbres ; versée directement à l'entreprise.
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut la Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

- Demande d'aide pour une dame domiciliée à Grézillé.

Madame est retraitée et est dans l'incapacité financière de régler une facture de régularisation d'EDF.

Il est proposé de verser une aide financière en vue de payer en partie sa facture d'énergie.

### **DELIBERATION**

Après analyse du dossier du demandeur,

**Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ Décide d'octroyer une aide de 200 € à cette dame pour le paiement de sa facture de régularisation d'EDF, versée directement à l'entreprise.
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut la Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

La Présidente du CCAS,  
Isabelle DEVAUX

